



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2018-080-2, R-2018-136 ET R-2018-139

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux :

À une séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 :

Règlement R-2018-080-2 intitulé « **Règlement modifiant de nouveau le Règlement R-2012-080 édictant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville de Dollard-des-Ormeaux aux fins d'interdire certains employés d'occuper certains postes après la fin de leurs fonctions à la Ville** », et

Règlement R-2018-136 intitulé « **Règlement sur les tarifs pour l'année 2019** ».

À une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018 :

Règlement R-2018-139 intitulé « **Règlement relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$** », et

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 décembre 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière